

Département de l'Ain

Commune de Balan



Délibération du conseil municipal Séance du 6 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six juin à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le trente mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Sébastien BUSSY, Claudine CHALLAND, Véronique DOCK, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GERENTET, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Eliane MARTINS, Jessie MEAN, Patrick MEANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY, Valérie VILLARD

Excusées

avec pouvoir : Noémie BIMUZ, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE,
Marie-Claire, conseillère municipale, pouvoir donné à Vincent MAILLET.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, François GERENTET a été nommé secrétaire de séance.

2023-06-05 : Département de l'Ain – Sécurisation des établissements scolaires - Demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les projets d'investissement programmés sur l'exercice 2023, notamment celui relatif à la sécurisation des établissements scolaires. Il informe les élus que ce projet est éligible à la contractualisation 2023 du département de l'Ain au titre des équipements de proximité (<400 000 €) et propose aux élus de déposer une demande de subvention à ce titre.

Les travaux projetés sont les suivants :

- Mise en place de bornes escamotables automatisées dans la rue des Écoles afin de faire respecter le sens interdit actif durant les horaires d'entrée et de sortie des établissements scolaires (l'école élémentaire 'L'Orée du Bois' et l'école maternelle 'Les Lilas').
Force est de constater que cette réglementation est régulièrement bafouée et que les actes d'incivilité devant nos écoles sont de plus en plus fréquents malgré la présence d'agents communaux dont l'agent de police municipale et de barrières de sécurité en sus de la signalisation routière composée de sens interdit indiquant les horaires d'application de la réglementation ainsi que de deux panneaux 'sens interdit' lumineux ;
- Mise en place de bornes escamotables manuelles sur la voie piétonne située derrière la salle polyvalente donnant accès à la rue des Écoles afin que les véhicules ne puissent pas entrer dans la rue en passant par le parking de la salle polyvalente ;
- Mise en place d'un portier vidéo sur les portillons d'entrée des deux écoles. L'objectif est de permettre aux directrices d'ouvrir leur portillon à distance, sans se montrer et après avoir vu leur interlocuteur. Préconisations liées aux PPMS ;
- Motorisation et sécurisation du portail des pompiers et des services techniques. Ce parking, situé en face des écoles, est utilisé par les pompiers comme par les agents techniques. Ces intervenants sont susceptibles d'entrer et de sortir de leur bâtiment à n'importe quel moment, dérogation au sens interdit en cas d'intervention d'urgence. Ces allées et venues représentent un danger pour les usagers des établissements scolaires. L'objectif est de permettre aux secours comme aux agents de quitter le parking aisément et de façon sécurisée surtout quand les mouvements ont lieu durant les temps de fermeture de la

rue des Écoles. La motorisation et la signalétique lumineuse permettront de sécuriser les allées et venues et surtout de diminuer les temps de manœuvres.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

→ Plan de financement

| Travaux | Montant HT | Montant TTC |
|---|-------------------------------|--------------|
| Bornes escamotables automatisées | 33 567.00 € | 40 280.40 € |
| Bornes escamotables manuelles | 12 960.00 € | 15 552.00 € |
| Portier vidéo (vidéophone et gâche électrique) | 7 300.00 € | 8 760.00 € |
| Motorisation et sécurisation du portail des pompiers et agents techniques | 5 896.00 € | 7 075.20 € |
| Montant total des travaux | 59 723.00 € | 71 667.60 € |
| Financement | | |
| Sources | Montant HT | Taux |
| Fonds propres de la commune de Balan* | 11 875.35 € (14 250.42 € TTC) | 19.88 % |
| Sous-total autofinancement | 11 875.35 € | |
| Conseil Départemental de l'Ain | 8 958.45 € | 15 % |
| Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes | 15 000.00 € | 25.12 % |
| État - FIPDR | 23 889.20 € | 40 % |
| Sous-Total subventions publiques | 47 847.65 € | |
| Total | 59 723.00 € | 100 % |

*Montant des travaux moins les subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services du Département de l'Ain selon le plan de financement ci-dessus,

Le 6 juin 2023

Patrick MÉANT
Le Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Patrick Méant", written over a blue circular stamp.